



01

01 | JEAN-JACQUES MULOT,  
TRÉSORIER DU CNOF

## 1 | BILAN 2013

### 1.1 | ACTIF

L'actif comprend des acquisitions pour un montant de 142 K€, principalement des travaux de climatisation et d'étanchéité et du matériel informatique. Les créances à recouvrer se montent à 1 593 k€. Les charges constatées d'avance s'élèvent à 2 235 k€ et sont principalement liées aux dépenses pour les Jeux Olympiques de Sotchi 2014. Les disponibilités sont de 11 937 k€ contre 10 196 k€ en 2012 et incluent 1 402 k€ de disponibilités pour les comptes dédiés à la gestion des aides personnalisées.

### 1.2 | PASSIF

Les fonds propres du CNOF, après le résultat de l'exercice 2013, se montent à 18 998 k€. Les fonds dédiés s'élèvent à 1 621 k€. Ils correspondent aux subventions non consommées au 31/12/2013 : subventions du CNDS non utilisées destinées aux délégations participant aux épreuves olympiques ou similaires (891 k€), subvention affectée à la Fondation du Sport Français - Fondation Henri Sérandour (450 k€), subvention OFAJ pour les échanges franco-allemands (280 k€). Le niveau d'endettement global de 2013 est en légère diminution par rapport à 2012 et se monte à 6 145 k€ dont 1 420 k€ de dettes relatives à la gestion des aides personnalisées, ce qui donne en 2013 un endettement "net" de 4 725 k€. Les produits constatés d'avance s'élèvent à 933 K€ et sont relatifs aux Jeux Olympiques de Sotchi.

## 2 | COMPTE DE RÉSULTAT 2013

### 2.1 | PRODUITS

Le total des produits de l'exercice est de 16 806 K€ en 2013 contre 30 467 K€ en 2012, soit une forte diminution qui s'explique par les importantes activités réalisées en 2012 dans le cadre des Jeux Olympiques de Londres.

### 2.2 | CHARGES

Les charges de l'exercice 2013 s'élèvent à 16 724 k€. À noter parmi ces charges, des dépenses de personnel pour un montant de 5 408 k€ à comparer à 6 210 k€ en 2012.

## 3 | PROPOSITION DE BUDGET 2014

Le budget 2014 prend en compte les Jeux Olympiques de Sotchi dont la délégation des participants et le Club France impactent les charges et les produits de façon importante. Ce budget prend aussi en compte les montants des subventions du CNDS tels qu'ils figurent dans la convention entre le CNOF et le CNDS, à savoir notamment 4,7 M€ pour le fonctionnement et 1 M€ pour la représentation internationale du mouvement sportif. Pour le marketing, il a été pris en compte l'hypothèse de l'arrivée d'un partenaire supplémentaire en cours d'année pour 150 k€ en prorata sur l'exercice. À noter enfin l'opération "Sentez Vous Sport" qui apparaît en charges et en produits pour 500 k€ avec actuellement une certitude sur la moitié des produits et 350 k€ en charges et produits pour la caisse de solidarité liée aux équipements. Ceci conduit à un budget 2014 à l'équilibre à hauteur de 18 437 k€ en augmentation de près de 10% par rapport au réalisé 2013.

## 4 | COTISATIONS 2015

Il est proposé une augmentation des cotisations des membres de 2,5% par rapport à 2014.

# RAPPORT DE GESTION

L'exercice clos le 31 décembre 2013 présente un résultat excédentaire de 82 530 €, ce qui correspond à environ 0,5% du total des charges de l'année.

Le budget présenté à l'Assemblée générale de mai dernier était prévu à l'équilibre avec des recettes de marketing basées sur l'hypothèse de l'arrivée d'un partenaire supplémentaire à hauteur de 600 k€ et sur des subventions du CNDS correspondant à des montants demandés et non encore validés.

Mais il est rapidement apparu en cours d'exercice que les recettes envisagées ne seraient pas toutes au rendez-vous et il a donc été nécessaire de réduire fortement les engagements de dépenses de l'ensemble des services du CNOF, ce qui a permis de parvenir à ce résultat légèrement excédentaire.

Le total du réalisé 2013 (charges et produits) est donc sensiblement inférieur au total du budget initial. Les différences les plus importantes portent principalement sur les éléments suivants :

- Un écart de 660 k€ sur les charges liées à la mise en œuvre de la chaîne TV essentiellement dû à une prise en compte comptable de nos accords avec l'Équipe 21 différente de ce qui était initialement prévu, écart qui se retrouve également dans les produits.
- Une diminution également de 660 k€ sur les charges du CFSI en raison d'une subvention CNDS moins importante que prévue et d'une mise en œuvre des actions moins rapide qu'envisagée.
- Sur le haut niveau, écart de 542 k€ provenant principalement de réductions de dépenses sur les délégations participant aux différents événements sportifs (notamment Jeux Méditerranéens), écart à rapprocher de celui des produits.
- Des produits de marketing inférieurs de 821 k€ en raison du partenaire supplémentaire trouvé tard dans l'année et de royalties du CIO inférieures aux prévisions.
- Des subventions CNDS inférieures à celles qui figuraient dans le budget : de 440 k€ pour le CFSI et de 322 k€ pour le fonctionnement.
- Des produits de manifestations inférieurs de 325 k€ dont la manifestation "Sentez Vous Sport" pour 200 k€ avec des charges adaptées en conséquence.

## BILAN ACTIF AU 31 DÉCEMBRE 2013

(EN EUROS)	31/12/2013			EX. PRÉCÉDENT
	MONTANT BRUT	AMORTISSEMENT	MONTANT NET	31/12/2012
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Concessions, logiciels et droits similaires	114 910	64 057	50 852	7 673
Fonds commercial <sup>(1)</sup>				
Aut. immob. incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
<b>TOTAL</b>	<b>114 910</b>	<b>64 057</b>	<b>50 852</b>	<b>7 673</b>
Terrains	2 500 000		2 500 000	2 500 000
Constructions	13 900 00	5 896 970	8 003 030	8 424 242
Inst. techniques, mat. out. industriels				
Autres immob. corporelles	3 563 718	2 748 779	814 939	799 680
Immob. grevées de droits				
Immob. en cours	0		0	17 715
Avances et acomptes				
<b>TOTAL</b>	<b>19 963 718</b>	<b>8 645 749</b>	<b>11 317 970</b>	<b>11 741 638</b>
Participations <sup>(2)</sup>				
Créances rattachées à des participations <sup>(2)</sup>				
Titres immob. activité de portefeuille <sup>(2)</sup>				
Aut. titres immobilisés <sup>(2)</sup>	41 882	0	41 882	52 782
Prêts <sup>(2)</sup>				
Aut. immob. financières <sup>(2)</sup>	38 596	0	38 596	60 436
<b>TOTAL</b>	<b>80 479</b>	<b>0</b>	<b>80 479</b>	<b>113 219</b>
<b>I - TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ</b>	<b>20 159 108</b>	<b>8 709 806</b>	<b>11 449 302</b>	<b>11 862 531</b>
Matières premières, approvisionnement				
En cours de prod. biens et services				
Prdts intermédiaires et finis				
Marchandises				
<b>TOTAL</b>				
Avances acompte commandes	27 779	0	27 779	106 734
Créances usagers et comptes rattachés <sup>(3)</sup>	1 066 582	104 075	962 507	2 427 543
Autres créances <sup>(3)</sup>	526 284	0	526 284	2 731 485
<b>TOTAL</b>	<b>1 592 866</b>	<b>104 075</b>	<b>1 488 791</b>	<b>5 159 029</b>
Autres titres				
Valeurs mobilières de placement	0	0	0	970 148
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	11 937 406	0	11 937 406	9 225 568
Charges constatées d'avance <sup>(4)</sup>	2 234 863	0	2 234 863	101 951
<b>II - TOTAL ACTIF CIRCULANT</b>	<b>15 792 916</b>	<b>104 075</b>	<b>15 688 841</b>	<b>15 563 431</b>
IV - Prime remboursement des emprunts				
V - Écart conversion actif				
<b>TOTAL ACTIF (I+II+III+IV+V)</b>	<b>35 952 025</b>	<b>8 813 881</b>	<b>27 138 142</b>	<b>27 425 963</b>

### Renvois

(1) dont droit au bail

(2) parts à moins d'un an (brut) des immobilisations financières

(3) et (4) dont à plus d'un an (brut)

### Engagements reçus

Legs nets à réaliser acceptés par les organes statutairement compétents

Legs nets à réaliser acceptés par l'organisme de tutelle

Dons en nature restant à vendre

Autres

# BILAN PASSIF AU 31 DÉCEMBRE 2013

(EN EUROS)	31/12/2013	31/12/2012
Fonds associatifs sans droit de reprise (legs, donations, subv. Inv. biens renouvelables)	762 245	762 245
Écart de réévaluation	15 802 664	15 802 664
Réserves	2 082 842	2 082 842
Report à nouveau	267 518	218 001
Résultat de l'exercice	82 530	49 517
<b>Fonds associatifs avec droit de reprise</b>		
- Apports		
- Legs et donations		
- Résultats sous contrôle de tiers financeurs		
Écart de réévaluation		
Subventions d'investissement sur biens renouvelables par l'organisme		
Provisions réglementées		
Droit des propriétaires (commodat)		
<b>I - TOTAL</b>	<b>18 997 801</b>	<b>18 915 270</b>
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	373 781	252 556
Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement	1 621 567	1 481 384
Fonds dédiés sur autres ressources (apports, dons, legs et donations)		
<b>II - TOTAL</b>	<b>1 995 348</b>	<b>1 733 941</b>
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit <sup>(2)</sup>		
Emprunts et dettes financières divers <sup>(3)</sup>		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 893 126	2 528 622
Dettes fiscales et sociales	1 270 365	1 578 271
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	2 048 361	2 669 857
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance <sup>(1)</sup>	933 144	
<b>III - TOTAL</b>	<b>6 144 994</b>	<b>6 776 751</b>
<b>IV - ÉCART CONVERSION PASSIF</b>		
<b>TOTAL PASSIF (I+II+III+IV)</b>	<b>27 138 143</b>	<b>27 425 963</b>
<b>Renvois</b>		
Dettes sauf (1) à plus d'un an		
Dettes sauf (1) à moins d'un an	6 144 994	6 776 751
(2) dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques		
(3) dont emprunts participatifs		
<b>Engagements donnés</b>		
Sur legs acceptés		
Autres		

# COMPTE DE RÉSULTAT AU 31 DÉCEMBRE 2013

(EN EUROS)	31/12/2013	31/12/2012
Vente de marchandises		
Production vendue		
- Biens		
- Services liés à des financements réglementaires		
- Autres services	6 369 763	11 741 830
<b>Montant net du chiffre d'affaires (dont à l'exportation)</b>	<b>6 369 763</b>	<b>11 741 830</b>
Production stockée		
Production immobilisée		
Produits nets partiels sur opération à long terme		
Subventions exploitation	8 531 833	12 414 241
Reprises de provisions (et amortissements), transfert de charges	548 707	1 442 147
Cotisations	321 732	306 405
Autres produits <sup>(1)</sup>	354 385	2 434 624
<b>I - TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>16 126 422</b>	<b>28 339 248</b>
Marchandises		
- Achats		
- Variation de stocks		
Matières premières et autres approvisionnements		
- Achats	1 984 406	2 941 409
- Variation de stocks		
Autres achats et charges externes <sup>(2)</sup>	5 673 328	17 601 030
Impôts, taxes et versements assimilés	507 058	600 832
Salaires et traitements	3 621 303	4 266 593
Charges sociales	1 786 707	1 943 856
Dotations sur immobilisations : amortissements	564 166	670 076
Dotations sur immobilisations : provisions		
Dotations sur actif circulant : provisions	72 863	
Dotations pour risques et charges : provisions	121 224	1 634
Subventions accordées par l'association	1 331 198	2 161 434
Autres charges	73 174	43 451
<b>II - TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>15 735 432</b>	<b>30 230 319</b>
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)</b>	<b>390 990</b>	<b>-1 891 070</b>
III - EXCÉDENTS OU DÉFICITS TRANSFERÉS		
IV - DÉFICITS OU EXCÉDENTS TRANSFERÉS		
Produits financiers de participation		
Prod. Fi. d'autres VMP et créances d'actif immobilisé		
Autres Intérêts et produits assimilés	10 009	34 104
Reprise sur provisions, transfert de charges		
Différence positive de change	52 090	538
Produits nets de cession de valeurs mobilières de placement	5 456	9 795
<b>V - TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS</b>	<b>67 555</b>	<b>44 438</b>
Dotations financières aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différence négative de change	229 346	53 795
Charges nettes de cession de valeurs mobilières de placement		
<b>VI - TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES</b>	<b>229 346</b>	<b>53 795</b>
<b>RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)</b>	<b>-161 790</b>	<b>-9 356</b>
<b>RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT (I-II+III-IV+V-VI)</b>	<b>229 199</b>	<b>-1 900 427</b>

# COMPTE DE RÉSULTAT AU 31 DÉCEMBRE 2013

(EN EUROS)	31/12/2013	31/12/2012
<b>REVENUS</b>		
(1) dont :		
- Dons		
- Legs et donations		
- Produits liés à des financements réglementaires		
- Ventes de dons en nature		
(2) y compris redevances de crédit-bail :		
- Mobilier		
- Immobilier		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	11 546	1 882
Produits exceptionnels sur opérations de capital		83 411
Reprise sur provisions et transfert de charges		
<b>VII - TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	<b>11 546</b>	<b>85 294</b>
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	270	136
Charges exceptionnelles sur opérations de capital	17 763	10 115
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		63 868
<b>VIII - TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	<b>18 034</b>	<b>74 120</b>
<b>RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)</b>	<b>-6 487</b>	<b>11 173</b>
IX - PARTICIPATION DES SALARIÉS		
X - IMPÔTS SUR LES SOCIÉTÉS		
XI - REPORT DES RESSOURCES NON UTILISÉES DES EX.ANTÉRIEURS	600 835	1 998 269
XII - ENGAGEMENTS À RÉALISER SUR RESSOURCES AFFECTÉES	741 017	59 498
<b>XIII - TOTAL DES PRODUITS (I+III+V+VII+XI)</b>	<b>16 806 359</b>	<b>30 467 250</b>
<b>XIV - TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX+X+XII)</b>	<b>16 723 829</b>	<b>30 417 733</b>
<b>EXCÉDENT OU DÉFICIT (XIII-XIV)</b>	<b>82 530</b>	<b>49 517</b>
ÉVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
<b>Produits</b>		
Bénévolat		
Prestations en nature		
Dons en nature		
<b>Charges</b>		
Secours en nature		
Mise à disposition de biens et services		
Personnel bénévole		

# RÉALISÉ 2013 / BUDGET 2014

DÉPENSES (EN EUROS)	BUDGET 2013	RÉALISÉ AU 31/12/13	BUDGET 2014
Fonctionnement	3 955 113	4 075 213	3 915 110
Pôle administration et finances	1 592 547	1 563 224	1 522 400
Marketing	586 282	446 831	621 520
Communication	764 769	585 717	797 310
Manifestations	1 176 850	906 718	2 888 500
C.F.S.I.	1 383 000	721 874	1 300 000
Affaires internationales	857 658	945 689	656 470
Télévision	1 450 000	789 118	641 000
Pôle développement des A.P.S.	2 132 757	1 810 281	1 736 000
Pôle Olympique et haut niveau	3 872 291	3 319 634	3 754 820
Événementiel	226 778	232 742	154 440
Fondation Henri Sérandour	500 000	500 000	450 000
Divers	80 320	86 809	0
Engagement à réaliser sur subventions CNDS		739 979	
<b>TOTAL</b>	<b>18 578 365</b>	<b>16 723 829</b>	<b>18 437 570</b>
<b>RECETTES (EN EUROS)</b>	<b>BUDGET 2013</b>	<b>RÉALISÉ AU 31/12/13</b>	<b>BUDGET 2014</b>
Fonctionnement	1 486 000	1 578 911	1 533 352
CNDS fonctionnement	5 222 000	4 900 000	4 700 000
Marketing	6 459 013	5 638 957	5 680 850
Manifestations	804 166	479 447	1 952 150
C.F.S.I.	930 000	500 000	1 000 000
Affaires internationales	420 600	485 198	420 600
Télévision	340 000	193 834	80 000
Pôle développement des A.P.S.	261 500	219 309	235 000
Pôle Olympique et haut niveau	2 203 630	1 570 725	2 385 618
Fondation Henri Sérandour	500 000	500 000	450 000
Subventions CNDS non utilisées		739 979	
<b>TOTAL</b>	<b>18 626 909</b>	<b>16 806 360</b>	<b>18 437 570</b>



# RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2013

Aux membres,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2013, sur :

- Le contrôle des comptes annuels du Comité National Olympique et Sportif Français, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- La justification de nos appréciations ;
- Les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

## 1 | OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du Comité à la fin de cet exercice.

## 2 | JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce, relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

## 3 | VÉRIFICATIONS ET INFORMATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du Trésorier et dans les documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Limoges, le 17 avril 2014,

**PHILIPPE BORDÈRE**  
POUR LA SAS AUDITEURS ASSOCIÉS  
COMMISSAIRE AUX COMPTES

# RAPPORT SPÉCIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS RÉGLÉMENTÉES ASSEMBLÉE GÉNÉRALE D'APPROBATION DES COMPTES

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2013

Aux membres,

En notre qualité de commissaire aux comptes du Comité National Olympique et Sportif Français, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

## CONVENTIONS SOUMISES À L'APPROBATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

En application de l'article R. 612-7 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions mentionnées à l'article L. 612-5 du code de commerce qui ont été passées au cours de l'exercice écoulé.

### RÉMUNÉRATION DU PRÉSIDENT DU CNOSF

#### Personnes concernées :

M. MASSEGLIA Denis, Président du CNOSF

#### Nature de la convention :

Conformément aux dispositions de l'article 9 de vos statuts, une rémunération est versée à certains dirigeants du Comité National Olympique et Sportif Français. Au titre de l'exercice 2013, une rémunération annuelle brute de 47 232 € a été versée.

Fait à Limoges, le 17 avril 2014,

**PHILIPPE BORDÈRE**  
POUR LA SAS AUDITEURS ASSOCIÉS  
COMMISSAIRE AUX COMPTES